



## Appel a notre accord en commun

Par **julie2652**, le **08/10/2012 à 14:38**

Bonjour,

par la presente, jm'adresse a vous pour m'informer de mes droits maternelle .  
suite a ma separation nous avons passé au juge des enfants en mai 2012 avec un accord commun .

Cette accord commun dit que ma fille va chez son pere un jour par semaine et tout les weekend .

Au jour d'aujourd'hui je veux faire appel de cette accord commun car ma fille grandit et je peux pas profiter de mes week-ends avec elle , la semaine c'est lecole et 20h elle est couchée.

pensez vous que si je fait appel jai des chances d'avoir ma fille le week-end un week-end sur deux??? tout en la gardant la semaine pour l'ecole

Je ne travailles pas et le papa travail.

le papa n'est pas du tout d'accord que je face appel a notre accord commun comment tout sa va se tourner??

merci de meclaircir

Par **cocotte1003**, le **08/10/2012 à 19:30**

Bonjour, il faut saisir à nouveau le JAF avec ou sans avocat. si votre fille a "l'age de raison", elle pourra donner son avis sur ce changement, par l'intermédiaire d'un avocat gratuit pour les mineurs, cordialement

Par **julie2652**, le **08/10/2012 à 19:35**

jai.rdv vendredi.avec un.avocat  
ma.fille aurra.5ans en.novembre

Par **cocotte1003**, le **08/10/2012 à 19:36**

Votre fille est trop jeune pour etre entendue, cordiaement

Par **julie2652**, le **08/10/2012 à 19:43**

merci de.votre reponse...Jai.peur quon.me.reproche laccord commun.quon a fait ensemble ..  
maintenant ma fille grandi et je veux profite les.weekend avec elle  
pi son.papa a refait sa vie avec une toxico....JAi.peur pour lavenir de ma.fille